

Monsieur CHONE, Maire, évoque la manifestation du Samedi 17 Mars 1984 et sa satisfaction devant la mobilisation de la population et l'unité qui s'est faite autour du Conseil Municipal pour défendre ce projet.

La population a répondu massivement à l'appel des élus et a défilé à NANCY, de la Place Stanislas au Rectorat où une délégation conduite par Monsieur le Maire, et dont faisaient également partie :

- Monsieur DURUPT, Député de Meurthe et Moselle,
- Monsieur BOUILLON, Conseiller Général de Meurthe et Moselle,
- Monsieur TARDY, Président du S.I.S. de NANCY,
- Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint à LUDRES,
- Monsieur SQUILLACE, Conseiller Municipal à LUDRES,
- MM. MEJEAN et MASSON, représentant la F.C.P.E.
- M. REBOUILLET, Président de l'Association Familiale

a été reçue par le Recteur.

Monsieur le Maire souligne que c'est la première fois que le Recteur a accepté de l'entendre. Il ressort de cet entretien que le Recteur veut également le C.E.S. de LUDRES et ne rejette plus la solution que nous lui avons proposée, et qui permettrait, en construisant un Collège à LUDRES, de libérer l'un des collèges surpeuplés de l'agglomération et l'extension sur place du Lycée Jacques Callot de VANDOEUVRE qui fonctionne actuellement avec des baraquements provisoires.

Il a également été question de réunir les élus du Sud de l'agglomération pour reconsidérer la carte scolaire en fonction de l'évolution démographique, réunion réclamée au Recteur, de longue date, par le Conseil Municipal de LUDRES.

Par ailleurs, Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée les informations contenues dans la lettre envoyée par Monsieur HURIET le 28 Février, et notamment les propos ci-après :

"Selon les renseignements dont je dispose, il est malheureusement exclu que l'Etat puisse accepter de construire le Collège de LUDRES avant que le transfert des compétences au Département ne soit effectif. A ce propos, je vous signale que nous avons appris récemment que l'Etat avait décidé de supprimer toutes subventions pour les constructions scolaires du 1er degré à dater du 1er Janvier 1984, alors même que ces réalisations restent de sa compétence.

Le Conseil Municipal demande que des précisions soient demandées à Monsieur HURIET, il semblerait en effet qu'il y ait confusion entre 1er degré et 1er cycle.

En tout état de cause, la décentralisation effective du domaine scolaire aux collectivités territoriales étant prévue pour le 1er Janvier 1985, ces faits tendent à prouver une fois de plus que l'Etat transfère les compétences sans les accompagner des ressources correspondantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- rappelant que Monsieur le Recteur a accepté, lors de l'entrevue du 17 Mars 1984, de prendre l'initiative d'une réunion des élus du Sud de l'agglomération,

- lui propose d'inviter le plus rapidement possible :

MM. les parlementaires,  
le Conseil Général,  
MM. les Présidents des S.I.S. de NANCY et NEUVES-MAISONS,  
MM. les Maires de NANCY, VANDOEUVRE, NEUVES-MAISONS, RICHARDMENIL, HEILLECOURT, JARVILLE, FLAVIGNY, BAYON et LUDRES, bien entendu,  
Les Associations de Parents d'Elèves et l'Association Familiale de LUDRES, en tant qu'observateurs.